

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 18 MARS 2019

Sur convocation en date du 12 Mars 2019, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée Verte s'est réuni le 18 Mars 2019 sous la présidence de M. Yves DUPRAZ, Président en exercice.

### Présents :

Mmes Evelyne VIGUIER, Jacqueline ROCH, Evelyne BOVET, Martine NOVEL, Fabienne SCHERRER.

MM. Jean-François BOSSON, Marc BRON, Yves DUPRAZ, Jean-Paul MUSARD, Roland PINGET, Gérard SALAMON, Gilles SAUTHIER, Patrick CHARDON, Pierrick DUFOURD, Patrick SAILLET, Jean-Pierre DELAVOET, Denis MOUCHET, Luc NICOLAS.

**Absents excusés :** Chantal BRIGHAM, Marielle DURET, Jean-François CHARRIERE, Pierre BONNET.

**Absents :** /

### Pouvoirs:

- **Chantal BRIGHAM donne pouvoir à Jean-François BOSSON**
- **Jean-François CHARRIERE donne pouvoir à Jean-Paul MUSARD**

**Secrétaire de séance :** Gilles SAUTHIER

Le quorum étant atteint, Monsieur Yves DUPRAZ, Président, déclare la séance ouverte à 20 h 30.

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire de bien vouloir l'autoriser à modifier l'ordre du jour et d'ajouter deux points :

- Les restes à recouvrer à verser au SRB,
- Les demandes de prorogation des subventions DETR accordées pour les futurs locaux de la CCVV et la déchetterie.

Le Conseil Communautaire donne son accord à l'unanimité.

### I. APPROBATION COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 11 FEVRIER 2019

Le Conseil Communautaire approuve le compte rendu de la séance du 11 février 2019 à l'unanimité des membres.

### II. PRESENTATION DE L'ANALYSE FINANCIERE DE LA CCVV

Madame Delorme, présente l'analyse financière de la CCVV et rappelle que l'objectif de l'analyse était de pouvoir disposer d'un audit financier pour la CCVV en faisant ressortir des préconisations pour les années à venir. C'est-à-dire de pouvoir disposer pour la CCVV de deux choses :

- un état des lieux financier,
- une prospective financière afin de définir des orientations stratégiques.

Elle rappelle que l'analyse financière d'une collectivité se compose :

- d'une approche rétrospective (4-5 ans) : diagnostic financier,
- d'un état des lieux à partir des Comptes Administratifs (CA),



- de calculs d'indicateurs qui disposent de seuil d'alerte permettant d'apprécier la situation de la collectivité étudiée.

Une analyse se réalise en appréhendant un ensemble de ratios comme :

- une approche prospective (4-5 ans) : estimation de la capacité d'investissement/d'endettement,
- des hypothèses d'évolution établies à partir :
  - Des caractéristiques dégagées par la rétrospective
  - Des anticipations de l'environnement financier
  - Des choix politiques

Suite à la présentation de l'étude prospective et rétrospective de la CCVV, il est proposé au Conseil Communautaire d'engager le débat d'orientation budgétaire sur les projets d'investissements de la CCVV pour plusieurs années.

### III. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE SUR LES INVESTISSEMENTS 2019 DE LA CCVV

Il est proposé au Conseil Communautaire de prendre connaissance du plan pluriannuel d'investissements (cf annexe).

Denis MOUCHET demande si le siège de la CCVV est une priorité, sachant que l'on ne connaît pas l'avenir de la collectivité.

Jean-Paul MUSARD rappelle que la mairie de Boège a besoin de place.

Marc BRON informe qu'Habère-Poche dispose des anciens bureaux des Alpes du Léman s'il faut accueillir la CCVV.

Jean-Paul MUSARD dit que si nous ne déménageons pas, il faut vendre le bâtiment acheté à la CCVV car cela ne sert à rien de conserver un bâtiment pour rien.

Patrick SAILLET fait remarquer qu'il conviendra de faire attention aux frais de fonctionnements induits par ce nouveau bâtiment même si à l'inverse, certains projets évoqués ce soir comme l'accueil de nouvelles filières à la déchetterie ou la réhabilitation énergétique du gymnase peuvent avoir un impact positif sur les dépenses de fonctionnement de la collectivité.

Gérard SALAMON explique que l'on ne peut pas faire un siège tout neuf pour la CCVV, et ne pas réhabiliter le gymnase en priorité.

Pierrick DUFOURD rappelle que ce sont des investissements qui sont discutés depuis de nombreuses années et qui sont légitimes. Il rappelle également que la place manque actuellement dans les bureaux de la CCVV pour stocker, classer et archiver dans de bonnes conditions de travail, il pense donc que c'est nécessaire de trouver une solution.

Fabienne SCHERRER pense que c'est judicieux de lancer les études et les appels d'offre en 2019 pour pouvoir lancer les travaux à la belle saison 2020. Cela apporterait une réponse positive et compréhensible aux usagers du gymnase. Toutefois, il faudra être prudent sur la planification des travaux et s'assurer qu'ils soient bien réalisables sur une courte durée de mai à septembre.

Jean-Paul MUSARD rappelle qu'au niveau des dépenses de fonctionnement, des économies ont été effectuées en 2018. En ce qui concerne les coûts de fonctionnement induits par les futurs locaux de la CCVV, ils pourraient être en partie amortis par la location de l'appartement au dernier étage en percevant un loyer d'environ 1000€ soit 12000€ à l'année.

Pierrick DUFOURD propose de réétudier la question du devenir de la petite maison de l'école maternelle qui



pourrait être vendue ou mise en location. Denis MOUCHET explique que la question de sa réhabilitation s'est déjà posée par le passé.

Denis MOUCHET pense que le budget prévu pour l'école peut être réduit s'il s'agit simplement d'une étanchéité. Gilles SAUTHIER répond que pour le moment il n'y a pas de chiffrage affiné mais qu'il faut peut-être se laisser la possibilité de couvrir l'intégralité de l'école avec un toit plutôt que de reposer de l'étanchéité. Denis MOUCHET pense qu'en refaisant les travaux proprement et dans les règles de l'art, l'étanchéité est aujourd'hui une technique durable. Denis MOUCHET avait déjà milité par le passé pour refaire une étanchéité en bonne et due forme. Aujourd'hui, le toit terrasse est dans un état très préoccupant et pour refaire l'étanchéité, il faudra de toute manière faire intervenir un charpentier pour couper les avants toits qui empêchent de monter les relevés d'étanchéité proprement. C'est sans doute pour cela que l'étanchéité n'a pas bien vieilli. Les puits de lumière qui ont déjà été réparés il y a quelques années présentent déjà des fuites.

Marc Bron demande si la CCVV prévoit une somme au budget 2019 pour les gens du voyage.

Le Conseil Communautaire après avoir débattu, décide de présenter les projets présentés dans le tableau ci-dessus pour le budget 2019, et de faire les demandes de subventions, ou de prorogation nécessaire à la réalisation de ceux-ci.

#### IV. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CENTRE DE SECOURS DE BOEGE

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire de la nécessité de signer une nouvelle convention de mise à disposition du centre de secours SDIS situé sur la commune de Boège. En effet, cette convention a besoin d'être remise à jour.

Ainsi, Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire de bien vouloir l'autoriser à signer le document qui sera travaillé avec le SDIS.

**Décision :** Le Conseil Communautaire après avoir voté et délibéré,

POUR : 20 (dont deux pouvoirs)

CONTRE : /

ABSTENTION : /

Autorise le Président à signer la convention avec le SDIS.

#### V. CONVENTION AVEC L'ADMR

Monsieur le Président rappelle que lors de la réunion du Conseil Communautaire en date du 05 novembre 2018, les élus avaient fait part de leurs remarques concernant la mise à disposition des locaux, et du véhicule à l'association ADMR. Il avait été demandé de mettre en valeur les aides directes et indirectes dans une convention, ainsi que des préconisations sur la bonne utilisation du véhicule mise à disposition.

Un projet de convention a été travaillé avec cette association et amendé par les deux élus nommés au CA de l'ADMR.

C'est pourquoi, le Président demande aux élus du Conseil Communautaire de bien vouloir l'autoriser à signer la convention.

**Décision :** Le Conseil Communautaire après avoir voté et délibéré,

POUR : 20 (dont deux pouvoirs)

CONTRE : /



ABSTENTION : /

Autorise le Président à signer la convention avec l'ADMR.

## VI. STATUTS DE LA CCVV : MISE EN CONFORMITE LEGISLATIVE ET REGLEMENTAIRE.

Monsieur le Président rappelle que les Statuts de la CCVV comportent des irrégularités formelles du fait de modifications réglementaires qui sont intervenus, c'est pourquoi il est proposé au Conseil Communautaire d'établir deux documents :

- Un document purement statutaire.
- Un document décrivant l'intérêt communautaire.

Cette manière de travailler présente deux avantages pour la collectivité :

- Elle permet de ne pas modifier les statuts à chaque fois que la Collectivité souhaite prendre une compétence.
- Elle permet lorsque la CCVV souhaite ajouter une compétence de le faire par le biais d'une simple délibération de l'assemblée délibérante. Alors que la modification des statuts suppose une délibération de l'assemblée délibérante, ainsi qu'une délibération de chaque commune membre dans un délai de 3 mois ce qui est plus contraignant.

Les statuts mis à jour au regard du code général des collectivités territoriales sont annexés au présent compte-rendu.

**Décision :** Le Conseil Communautaire après avoir voté et délibéré,

POUR : 20 (dont deux pouvoirs)

CONTRE : /

ABSTENTION : /

APPROUVE la définition de l'intérêt communautaire de la CCVV.

AUTORISE le Président à signer tous les documents qui interviendront.

## VII. RESTES A RECOUVRER SRB

Monsieur le Président rappelle que :

- conformément à la délibération du 05 novembre 2018 approuvée en date du 21 novembre 2018 par les services de la Préfecture,
- conformément à la convention signée entre le SRB et notre structure

Il est convenu que la CCVV reverse les restes à recouvrer au SRB.

Considérant que la CCVV va devoir rembourser l'annuité d'emprunt de chaque SIVU de l'année 2017 soit respectivement :

- 8051.82€ pour le SIVU Burdignin Habère-Lullin Villard (Société Générale)
- 5031.60€ pour le SIVU Boège-Saxel (Caisse des Dépôts)

Considérant qu'il a été convenu que les deux annuités d'emprunts seront déduites des sommes à reverser au SRB dans le cadre des restes à recouvrer,

Considérant que la trésorerie de Saint-Jeoire doit chaque année présenter un état des restes à recouvrer à la CCVV,



Considérant que Madame BAUD, Trésorière de Saint-Jeoire, arrête au 31 décembre 2018, un état des restes à recouvrer d'un montant de 93 526.05€ encaissé sur le compte 515 de la CCVV,

**Décision :** Le Conseil Communautaire après avoir voté et délibéré,

POUR : 20 (dont deux pouvoirs)

CONTRE : /

ABSTENTION : /

AUTORISE le Président à effectuer le remboursement au SRB des restes à recouvrer perçus par la CCVV sur l'année 2018 sous réserve que cette somme soit disponible.

AUTORISE le Président à signer tous les documents et mandats administratifs qui interviendront.

### **VIII. SUBVENTIONS DETR**

Monsieur le Président rappelle que la CCVV avait sollicité deux demandes de subventions dans le cadre de la DETR sur l'année 2017 à savoir :

- Une subvention d'un montant de 133 127 € accordée pour les travaux d'aménagement pour le futur siège de la CCVV,
- Une subvention d'un montant de 226 137 € pour les travaux de mise aux normes et d'agrandissement de la déchetterie intercommunale.

Ces deux subventions arrivent à échéance à la fin du mois, ainsi il est proposé au Conseil Communautaire de demander la prorogation de celles-ci étant donné que les deux projets subventionnés vont être, en partie, réalisés sur l'année 2019.

**Décision :** Le Conseil Communautaire après avoir voté et délibéré,

POUR : 20 (dont deux pouvoirs)

CONTRE : /

ABSTENTION : /

AUTORISE le Président à demander la propagation de ces deux demandes de subventions, et à signer tous les documents et mandats qui interviendront.

### **IX. QUESTIONS DIVERSES**

RAS

Fin de séance à 23h15

